

## Affectation des résultats - Budget annexe EAU

**SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;**

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

**Étaient présents :**

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

**Étaient absents ayant donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

**Étaient absents :**

Duran YILMAZ ;

**Secrétaire de séance :**

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

**Affectation des résultats - Budget annexe EAU**

- Vu** l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- Vu** la délibération n°260526\_16 du 26 mai 2026 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe EAU ;
- Vu** la délibération n°251007\_11 du 07 octobre 2025, approuvant le transfert de compétences de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT ;
- Vu** la délibération n°251216\_26 du 16 décembre 2025, approuvant la clôture du budget EAU ;

**Considérant** les résultats ci-dessous du CFU 2025 du budget annexe EAU ;  
**Considérant** le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026 des restes à réaliser (RAR) du budget annexe EAU à la régie des eaux intercommunale de Thiers Dore et Montagne (TDM) dont la liste est jointe en annexe, il convient de ne pas comptabiliser les RAR 2025 dans l'affectation des résultats reportée au Budget PRINCIPAL ;

En tenant compte du CFU 2025 du budget annexe EAU et du transfert des RAR 2025 à la régie des eaux de TDM, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 et compte tenu de la délibération de clôture du budget annexe EAU, il autorise l'affectation de ce résultat au budget PRINCIPAL.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	65 324,76 €		72 167,63 €	181 715,81 € 20 450,15 €	- 161 265,66 €	137 492,39 €
FONCTIONNEMENT			162 729,26 €			162 729,26 €

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	300 221,65 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) reporté au budget principal	162 729,26 €
Total affecté au c/ 1068 reporté au budget principal :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE AU BUDGET PRINCIPAL ( LIGNE 001)

137 492,39 €



Ville de Thiers



**CM 26.05.2026**  
**Délibération n°23**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ :**

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget annexe EAU telle qu'exposée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS	6	Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT et Sandrine DUCOS
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS

Le Maire,

Francis ROUX